

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Séance régulière du 1er mars 2021

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 1^{er} mars 2021 à 21h34 à huis clos enregistrée, considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

Sont présents à cette rencontre à huis clos :

Madame	Christianne Cloutier	Conseillère
Monsieur	Michel Dénomme	Conseiller
Monsieur	Serge Lafontaine	Conseiller
Monsieur	Claude Desjardins	Conseiller
Monsieur	Ward O'Connor	Conseiller
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller
Monsieur	Alain Fortin	Maire

Monsieur Alain Fortin, maire, préside l'assemblée et madame Mélissa Morin, directrice générale adjointe, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-03-887

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE À HUIS CLOS – ENREGISTRÉE

- CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
- CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 25 février 2021 le décret numéro 2021-009 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 03 mars 2021;
- CONSIDÉRANT** l'arrêté 2021-141 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public;
- CONSIDÉRANT** que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;
- CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans la présence du public;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et la directrice générale par intérim puissent y participer en personne selon le respect des règles de distanciation sociale.

Sous la présidence de monsieur Alain Fortin, la séance ordinaire est par conséquent ouverte à 21h34, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-888

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-889

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 1^{er} février 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1^{er} février 2021.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-890

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 15 FÉVRIER 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Emond et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 février 2021.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-891

ADOPTION DU DE L'AJOURNEMENT POUR LE 17 FÉVRIER 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'adopter l'ajournement pour le 17 février 2021.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-892

ADOPTION DES COMPTES AU 23 FÉVRIER 2021

Il est proposé par madame la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'adopter les rapports suivants, et ce, pour la période jusqu'au 23 février 2021;

Comptes payés Caisse Desjardins Période de février (chèques 423 à 452)	25 124.32\$
Comptes à payer Liste suggérée des paiements Période de février (chèques 453 à 463)	20 252.37\$
Liste des salaires nets et frais de déplacement (6 février au 20 février 2021)	23 834.90\$
Paiements par virements bancaires Prélèvements automatiques Virements bancaires	5 082.31\$ 26 982.66\$
Chèque annulé	0

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-893

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE SIGNER TOUT DOCUMENT D'USAGE POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT Que la municipalité a besoin que la directrice générale signe tout document;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'autoriser à la directrice générale adjointe madame Mélissa Morin, a signé tout document d'usage pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-894

CCMVG- COTISATION ANNUELLE POUR 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire renouveler sa cotisation de membre auprès de la Chambre de commerce de Maniwaki Vallée-de-la-Gatineau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Emond et il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 195\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-895

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT Que la municipalité doit transmettre un rapport d'activités pour l'année financière 2019 en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT Que la municipalité doit l'adopter par résolution et le transmettre à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et au Ministère de la Sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'adopter le rapport d'activités déposé par Serge Boisvert.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-896

AUTORISATION DE RENOUELER LE CONTRAT DE BOUES SEPTIQUE 2021-2024 A MONSIEUR. MARIO CÉRÉ.

CONSIDÉRANT Que la fin du contrat se termine 30 avril 2021

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Dénommé il est résolu de renouveler le contrat de boue septique pour une durée de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-897

AUTORISATION A LA DIRECTION GÉNÉRALE D'EMBAUCHER UN ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX AU BÂTIMENT MUNICIPAL

Il est proposé par madame la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser la direction générale d'embaucher un architecte pour les devis pour les travaux du au bâtiment municipal;

Adoptée à l'unanimité.

2021-03-898

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIÉ POUR L'ACHAT DU TERRAIN SOUS LE MATRICULE 4055-43-7626 ET DÉFRAYER LES FRAIS DE NOTAIRE

- CONSIDÉRANT** Que le terrain est en zone inondable;
- CONSIDÉRANT** Que les propriétaires ont démoli leur maison comme il avait été demandé par la municipalité et le ministère de la Sécurité publique;
- CONSIDÉRANT** Que le terrain a été inspecté et que le tout est conforme;
- CONSIDÉRANT** Que la municipalité veut acquérir ce terrain pour le montant de 1\$;

Il est proposé par madame la conseillère Christianne Cloutier et résolu d'autoriser la directrice générale adjointe, Mme Mélissa Morin, ainsi que le maire, Alain Fortin, à signer l'acte notarié et payer les frais encourus à même le budget de la voirie.

Adoptée à l'unanimité.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Dénomme de procéder à la levée de l'assemblée à 21h41;

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alain Fortin,
Maire

Mme Mélissa Morin,
Directrice générale adjointe